

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur le territoire de la commune de La Besace (08450) présentée par la Centrale éolienne La Gohélière (Groupe NEOEN)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2021-685 du 25 novembre 2021, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **31 jours**, du **jeudi 6 janvier 2022 au samedi 5 février 2022 inclus**. Ce parc éolien se compose de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de La Besace. La puissance totale maximale du parc sera de 21 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 132 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 164,5 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Bernard VINCENT, chef de service DDE retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire-enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de La Besace.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de La Besace aux heures habituelles d'ouverture au public : jeudi de 16h30 à 18h30

- sur support papier en mairie de La Besace, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (samedi 5 février 2022 à 12h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/la-goheliere>, et par courriel à l'adresse suivante : la-goheliere@registredemat.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur La Gohélière - mairie - 1 rue Delalurie - 08450 La Besace. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de La Besace aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie de La Besace

Jeudi 6 janvier 2022 de 16h30 à 18h30

Samedi 15 janvier 2022 de 10h00 à 12h00

Mercredi 26 janvier 2022 de 14h00 à 16h00

Samedi 5 février 2022 de 10h00 à 12h00


Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Julien NARAC, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 6 rue Ménars 75002 Paris ou par courriel à : julien.narac@neoen.com ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 25 novembre 2021

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général.



Christian VEDELAGO